



L'ALTERNANCE, POURQUOI PAS VOUS ?

DÉCOUVREZ LES SOLUTIONS AU SERVICE DE VOS RECRUTEMENTS !

L'Alternance comprend deux types de contrat, le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation. Elle permet à l'alternant de concilier une expérience concrète en entreprise et une formation théorique diplômante du CAP (niveau 3 du RNCP) jusqu'au BAC + 5 (niveau 7 du RNCP) ou qualifiante parmi un large choix de métiers. A tout moment de l'année, ce contrat peut être mobilisé par toute entreprise : privées, publiques et associations.

On est là pour vous

Nos conseillers sont à votre écoute et vous accompagnent pour :

- vous conseiller sur l'alternance et diffuser vos offres d'emploi,
- rechercher des candidats correspondants à vos besoins,
- vous proposer nos services complémentaires : immersions professionnelles, jobdatings, forums, outils d'aide aux entretiens de recrutement...

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

VOS AVANTAGES*

Pour la première année d'exécution du contrat :

6 000 €
maximum quel que soit son âge

4 000 €
supplémentaires pour l'embauche d'une personne en situation de handicap (Aide Agefiph)

COMMENT EN BÉNÉFICIER

Signer un contrat d'apprentissage en CDD de 6 mois à 3 ans ou CDI, avec un jeune ou demandeur d'emploi de 16 ans à 29 ans révolus, entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023.

Secteur public : aides complémentaires

VOS AVANTAGES

- Prise en charge du coût salarial chargé (salaire brut et charges patronales) à hauteur de 80% de la rémunération brute déduction faite des aides financières perçues par l'employeur.
- Aide mobilisable tous les ans
- Aide cumulable avec les aides de droit commun

COMMENT EN BÉNÉFICIER

Signer un contrat d'apprentissage avec un apprenti en situation de handicap



CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

VOS AVANTAGES*

Pour la première année d'exécution du contrat :

6 000 € maximum jusqu'à 29 ans révolus
2 000 € supplémentaires pour un demandeur d'emploi de plus de 26 ans (Aide Forfaitaire Pôle emploi)

5 000 € supplémentaires pour l'embauche d'une personne en situation de handicap (Aide Agefiph)

COMMENT EN BÉNÉFICIER

Signer un contrat de professionnalisation en CDD de 6 à 12 mois ou un CDI, avec un jeune ou un demandeur d'emploi de 16 ans ou plus, entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023.

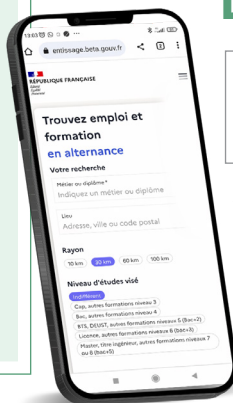


La bonne alternance



Découvrez une plateforme de mise en relation entre jeunes, organismes de formation et entreprises et accédez aux opportunités emploi :

- Diffuser simplement vos offres en alternance sur les sites les plus visités par les candidats en recherche d'alternance et visualiser les candidatures spontanées.
- Exprimer vos besoins auprès des centres de formation et de votre OPCO pour être accompagné et ainsi accélérer vos recrutements.



(*) Les entreprises de 250 salariés et plus, doivent s'engager à atteindre le seuil de contrats d'alternance ou de contrats favorisant l'insertion professionnelle dans leur effectif au 31 décembre 2024.

Pour aller plus loin

GUIDES UTILES



Aides aux
contrats en
Alternance



Précis de
l'Apprentissage



CELIA : Mode
opératoire



FIPHFP :
Synthèse des
dispositifs



Apprentissage
de la Fonction
Publique



Prépa
Apprentissage

LIENS UTILES



Portail de
l'alternance



francetravail.fr
alternance



Simulateur de
calcul d'aides



CELIA :
Plateforme pour
Secteur Public



francetravail.fr :
Je publie une
offre d'emploi

FORMULAIRES À TÉLÉCHARGER



Contrat
d'Apprentissage



Contrat de
Professionnalisation



Aide Forfaitaire
France Travail

TUTOS VIDÉOS



Une minute pour
l'emploi :
connaissez-vous
vraiment l'alternance ?



Une minute pour
l'emploi :
Pourquoi recruter
un alternant ?



Présentation de
l'application
La Bonne Alternance